Image not found or type unknown

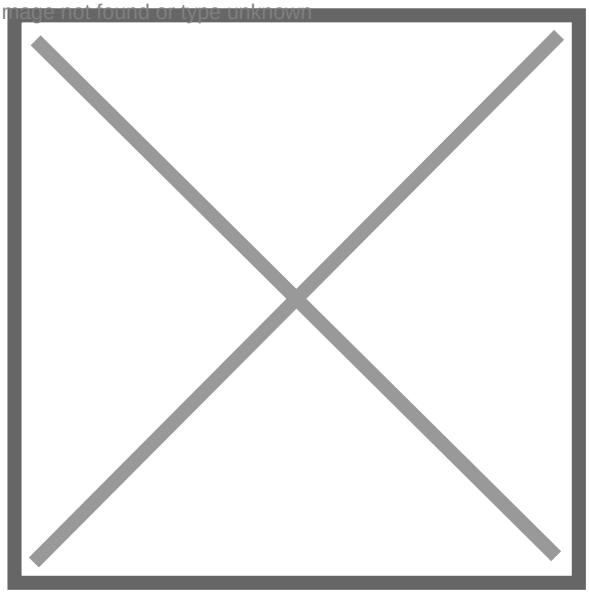

Achat de matériel avant la création de la société

Par **bliscar**, le **07/03/2010** à **13:20**

Bonjour,

Je suis sur le point de créer une SARL pour la gestion d'un site Internet de vente en ligne.

Est-il possible d'acheter du matériel et des prestations liés à cette activité avant la création de la société ?

Merci par avance,

Cordialement
Bliscar

Par **frog**, le **07/03/2010** à **15:16**

Oui, tu peux, à condition que les achats aient un lien avec l'objet social de la société (si tu veux ouvrir un copyshop, tu peux acheter dix photocopieurs, mais pas une bétonneuse). Mais il te faudra signaler que tu agis pour le compte de la future société. Ensuite, en annexe des statuts, il faudra préciser quels sont les actes effectués qui seront repris au compte de la société. Si ce n'est pas fait, tu seras personnellement responsable des dépenses.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés